

République Française

Département des Yvelines

Saint-Quentin-en-Yvelines  
Communauté d'Agglomération

## EXTRAIT du REGISTRE des ARRÊTES du PRESIDENT

OBJET :

**ARRETE DE SUPPLEANCE  
A MADAME SANDRINE CARNEIRO, VICE-PRESIDENTE  
DURANT L'ABSENCE DE MONSIEUR LORRAIN MERCKAERT  
PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU MERCREDI 22 AVRIL 2026 INCLUS  
AU DIMANCHE 03 MAI 2026 INCLUS**

026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-2 et L 2122-17,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire en date 09 Avril 2026 relatives à l'élection du Président, et aux élections des Vice-présidents,

Considérant mon absence pendant la période correspondante,

### **ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La suppléance est assurée, dans la plénitude de mes fonctions, pour délivrer tous certificats, mandats et signer toutes pièces, tous actes administratifs et toutes décisions, concernant l'ensembles des services de la Communauté d'agglomération par :

**MADAME Sandrine CARNEIRO : DU MERCREDI 22 AVRIL 2026 INCLUS  
AU DIMANCHE 03 MAI 2026 INCLUS**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;

- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

**ARTICLE 2** : Cet arrêté sera notifié à l'intéressée, et ampliation transmise à :

- Monsieur le Préfet des Yvelines,
- Monsieur le Trésorier Principal de Saint-Quentin-en-Yvelines,

Fait à Trappes,

Le **14 AVR. 2026**

**Le Président,**



A handwritten signature in blue ink, reading "Lorrain Merckaert", is written over the printed name.

**Lorrain MERCKAERT**

Publié sur le site de la Communauté d'Agglomération : <https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/>

---

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.